



MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE

5, chemin du Village, Saint-Venant-de-Paquette, Québec J0B 1S0

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette tenue le 7 octobre 2019 à 20h, en la salle du conseil de la municipalité, sise au 5 ch. du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège # 1
Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
Monsieur Daniel Gendreau, conseiller siège #3
Madame Jacinthe Thibeault, conseillère siège#4
Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5
Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

et formant quorum sous la présidence du maire Henri Pariseau.

5.2 Proclamation de la municipalité alliée contre la violence conjugale

Résolution 2019-10-111

Considérant que la *Charte des droits et liberté de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

SUR PROPOSITION de la conseillère Jacinthe Thibeault,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse
IL EST RÉSOLU

De proclamer Saint-Venant-de-Paquette municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme
Sous réserve des approbations
Ce 23^e jour d'octobre 2019

Roland Gascon
Directeur général et Secrétaire-trésorier